



Conseil économique et social

Distr. générale
29 juin 2017
Français
Original : anglais

Session de 2017

Point 12 d) de l'ordre du jour

**Questions de coordination, questions relatives au programme
et autres questions : Programme à long terme d'aide à Haïti**

Rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

Résumé

Le présent rapport, soumis conformément à la résolution 2016/28 du Conseil économique et social, expose les principales conclusions que le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti a tirées de sa visite à Washington en mars 2017, au cours de laquelle ses membres ont rencontré des représentants des institutions financières internationales et des acteurs régionaux et de sa visite en Haïti en mai 2017, lors de laquelle ils se sont entretenus avec plusieurs hauts responsables des pouvoirs exécutif et législatif, des représentants du système des Nations Unies et des acteurs du secteur privé et de la société civile.

Si le Groupe convient qu'Haïti est pleinement responsable de son développement, il appelle également l'attention sur la situation complexe et difficile dans laquelle se trouve le pays à l'issue des deux dernières années d'impasse politique prolongée, de catastrophes naturelles majeures, notamment l'ouragan Matthew en octobre 2016, et de l'épidémie de choléra de 2010 qui n'est pas encore entièrement jugulée. Le Gouvernement haïtien continuera d'avoir besoin d'un appui important de la part de la communauté internationale afin de d'entreprendre les transformations nécessaires pour libérer le plein potentiel de son peuple et de son économie.

Le rapport se termine par des recommandations à l'intention des autorités haïtiennes, de la communauté internationale, du système des Nations Unies et d'autres partenaires de développement. Ces recommandations visent à tirer le meilleur parti de l'occasion que représente la réussite de la transition électorale en Haïti, dont beaucoup conviennent qu'elle constitue à ce jour le meilleur moyen pour Haïti de se relever, de se reconstruire, de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable et de préserver la paix. Le Groupe estime que l'évolution de la situation en Haïti devrait rester au premier rang des priorités internationales.



I. Introduction

1. Le présent rapport est le treizième établi par le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti à l'intention du Conseil économique et social, depuis que celui-ci a été réactivé en 2004 à la demande du Gouvernement haïtien. Le Groupe, qui est présidé par le Canada, est composé des Représentants permanents de l'Argentine, des Bahamas, du Belize, du Bénin, du Brésil, du Canada, du Chili, de la Colombie, d'El Salvador, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la France, d'Haïti, du Mexique, du Pérou, de la Trinité-et-Tobago et de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies.

2. Par sa résolution 2016/28, le Conseil économique et social a prorogé le mandat du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti jusqu'à la conclusion de sa session de 2017, afin de pouvoir suivre la situation de près et formuler des conseils concernant la stratégie de développement à long terme d'Haïti en vue de favoriser son relèvement, sa reconstruction et sa stabilité sur les plans social et économique, en accordant une attention particulière à la nécessité d'assurer un appui international cohérent et durable à Haïti. Il a également prié le Groupe de lui présenter un rapport sur ses activités pour examen à sa session de 2017.

3. Le présent rapport expose les principales conclusions que le Groupe a tirées de ses visites à Washington et en Haïti en mars et en mai 2017, respectivement (voir annexe). Au cours de la visite du Groupe à Washington, ses membres ont eu des entretiens avec des représentants du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale, de la Banque interaméricaine de développement, de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), de la Croix-Rouge américaine et de l'Organisation des États américains.

4. Avant sa visite en Haïti, le Groupe a également organisé des réunions avec le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire en Haïti par intérim ainsi qu'avec des membres du Cabinet du Secrétaire général afin d'examiner la situation économique du pays et la nouvelle stratégie de l'Organisation pour lutter contre le choléra en Haïti.

5. En Haïti, le Groupe a rencontré le Président, le Premier Ministre et les membres du gouvernement, des sénateurs, des députés, des représentants de la Chambre de commerce, des représentants de la société civile, des représentants de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et des diplomates. Le Groupe souhaite faire part de sa profonde gratitude et de toute sa reconnaissance pour les échanges constructifs que ses membres ont pu avoir avec les autorités haïtiennes.

6. Le Groupe remercie le Département des affaires économiques et sociales, la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire en Haïti par intérim, le personnel de la Mission et les représentants des institutions financières internationales de leur appui et de leurs observations utiles.

II. Contexte économique, social et environnemental et catastrophes naturelles

A. Situation économique et sociale, y compris dans les domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux

Considérations économiques

7. Haïti est l'unique État des Amériques à faire partie des pays les moins avancés. Selon des sources de l'ONU en Haïti, on estime que le produit intérieur brut (PIB) du pays a progressé de 1,4 % au cours de l'exercice budgétaire 2016 grâce aux précipitations plus abondantes, ce qui a entraîné une croissance de 3 % du secteur agricole. La production agricole reste toutefois inférieure à son niveau de 2013, alors que la population haïtienne continue de croître.

8. La faiblesse des cours internationaux du pétrole a eu des retombées néfastes sur l'octroi de financements à des conditions favorables au titre de l'accord Petrocaribe conclu avec la République bolivarienne du Venezuela. La baisse de la facture pétrolière, pour profitable qu'elle soit, a été contrebalancée par l'accès limité au financement, alors même que celui-ci constitue une source de revenus considérable pour l'État. En conséquence, les investissements publics ont diminué d'environ 20 %.

9. Les perspectives économiques du pays se sont également assombries en octobre 2016 avec le passage de l'ouragan Matthew, qui a particulièrement touché le secteur agricole. En conséquence, la baisse de la production agricole pourrait atteindre 4 % pour l'exercice 2017. De telles répercussions sur l'économie doivent être atténuées par des programmes concrets. Des importations meilleur marché de denrées alimentaires et la bonne récolte du printemps ont permis de contenir l'inflation au cours de l'exercice 2016.

10. Par ailleurs, l'instabilité politique a entraîné une dépréciation de la gourde par rapport au dollar, qui s'est établie à 19,5 % en moyenne en 2016, ce qui a accru l'imprévisibilité de la conjoncture imprévisible. À l'heure actuelle, la dépréciation est néanmoins maîtrisée plus efficacement.

11. À la date de rédaction du présent rapport, les recettes fiscales enregistrées à la fin du mois de février 2017 avaient chuté de 2 % par rapport à l'année précédente, alors que les dépenses avaient augmenté afin de financer la reconstruction après le passage de l'ouragan Matthew. Le déficit budgétaire devrait se creuser et s'établir à environ 5 % du PIB à la fin de l'exercice en cours.

Indicateurs sociaux, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé

12. Il ressort de l'étude des indicateurs sociaux de base qu'il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la qualité de vie des Haïtiens. Selon les estimations de la Banque mondiale publiées en 2017, 59 % de la population vit sous le seuil national de pauvreté, soit 2,42 dollars par jour, près de la moitié souffrant de malnutrition chronique. L'espérance de vie moyenne est d'environ 63 ans et le taux de mortalité infantile de 125 pour 1 000 naissances vivantes, tandis que le taux de mortalité maternelle s'établit à 523 pour 100 000 naissances vivantes.

13. Le secteur de l'éducation en Haïti laisse beaucoup à désirer et plus de la moitié des plus de 15 ans sont analphabètes (51,3 %). Selon la Banque mondiale, en dépit de l'amélioration de la scolarisation des enfants en âge d'aller à l'école primaire, on estime que 30 % des élèves abandonneront leurs études au cours de la dernière année de l'enseignement secondaire.

14. En Haïti, la majorité des écoles sont gérées par le secteur privé, ce qui fait de l'éducation un système coûteux et à but lucratif, inaccessible à de nombreuses familles.

15. En outre, les écoles privées et publiques recrutent souvent des enseignants insuffisamment formés qui ne sont pas en mesure de dispenser un enseignement de qualité. Depuis 2014, le Gouvernement a annoncé diverses mesures visant à améliorer la qualité de l'enseignement et la responsabilisation du secteur et a disposé que tous les enseignants et toutes les écoles doivent être enregistrés auprès du Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle et évalués par celui-ci. Toutefois, aucune stratégie permettant de financer et de mettre en œuvre ces mesures n'a encore été mise en place.

16. Il est urgent d'élaborer une stratégie nationale du secteur de l'éducation en Haïti afin d'élargir l'accès à l'enseignement primaire, secondaire et supérieur ainsi qu'aux formations professionnelles et techniques. En parallèle, il faut améliorer la qualité des services dans le domaine de l'éducation, en appliquant à l'échelle du secteur une politique nationale de formation destinée aux enseignants et au personnel éducatif. En outre, le financement du secteur de l'éducation reste très insuffisant et plus de 85 % des écoles primaires sont gérées par des acteurs privés, à savoir des organisations non gouvernementales, des églises, des communautés et des acteurs à but lucratif. Il faut donc renforcer l'appui dans ce domaine.

17. Le Groupe reste préoccupé par l'état du secteur de la santé. Selon des informations communiquées au Groupe et confirmées par des rapports de la Banque mondiale et de l'Organisation mondiale de la Santé/ l'Organisation panaméricaine de la santé (OMS-OPS), les indicateurs de santé d'Haïti sont parmi les plus médiocres au monde, ce qui continue d'entraver le développement économique. Alors qu'Haïti se débat depuis des générations contre les mauvais résultats de son système de santé, celui-ci a été affaibli encore par le séisme de 2010, qui a entraîné la destruction de 50 centres de santé, d'une partie du principal hôpital universitaire et du Ministère de la santé publique et de la population. Quelques mois plus tard, le réseau de santé haïtien a été touché par la première épidémie de choléra depuis un siècle. Au lendemain du passage de l'ouragan Matthew, d'importantes difficultés subsistent concernant l'amélioration des services d'assainissement et d'approvisionnement en eau. Il est indispensable de renforcer l'accès à ces services afin d'améliorer la santé et le bien-être, en particulier dans la lutte contre le choléra. Les dépenses du Gouvernement en matière de santé sont faibles, à savoir 6 % des dépenses publiques, et le plus gros problème étant d'attirer et de retenir des professionnels de santé qualifiés, Haïti en comptant seulement six pour 10 000 habitants. Environ 40 % de la population n'a pas accès aux services essentiels de santé et de nutrition. En outre, les vaccins recommandés ont été administrés à seulement 45 % des enfants de 12 à 23 mois et 22 % des enfants de moins de 5 ans présentent un retard de croissance. Il faut que l'OMS/OPS assume le rôle de chef de file sur le terrain afin d'améliorer la coordination et le suivi des services de santé, ceux-ci étant assurés par un grand nombre d'acteurs.

18. Lors entretiens avec l'OPS, il a été souligné qu'il fallait éradiquer le choléra. En parallèle, les nouveaux programmes devraient aborder le secteur de la santé au sens large en tant que fondement du développement durable et mettre en particulier l'accent sur les déterminants sociaux de la santé, la prévention, l'accès à des services efficaces et de qualité ainsi que l'état de préparation aux situations d'urgence. C'est pourquoi le Groupe est d'avis que la situation socioéconomique et les conditions de vie de la population, en particulier des groupes vulnérables, doivent faire l'objet d'une attention urgente.

B. Vers un avenir plus sûr et plus durable

19. Les investissements dont Haïti a besoin pour progresser sur la voie de l'élimination de la pauvreté et du développement durable concernent tous les facteurs de croissance économique et devraient lui permettre de renforcer ses capacités administratives et de gouvernance, de mettre en place des réseaux d'infrastructures adéquats, de répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée et de réformer les cadres juridiques et réglementaires existants afin de faciliter la bonne marche des activités commerciales. L'insuffisance et la vétusté des infrastructures de base, du réseau électrique, des transports publics, des hôpitaux publics, des écoles et des services d'assainissement et d'alimentation en eau exigent des investissements supérieurs aux capacités de l'État pendant un certain temps.

Capacités de gestion et d'administration

20. Le nouveau Gouvernement haïtien a fait part de sa détermination et de sa volonté de susciter des changements positifs et d'améliorer l'environnement politique et socioéconomique afin de favoriser une croissance fondée sur la participation nationale sans exclusive au processus de relèvement économique et sur l'intervention des secteurs privés nationaux et extérieurs. Cependant, il est manifeste que le Gouvernement dispose de moyens limités pour instituer une administration publique capable de garantir efficacement l'état de droit et le bon fonctionnement du système judiciaire, promouvoir la lutte contre la corruption et protéger efficacement les droits de l'homme. Il y a donc de bonnes raisons de poursuivre l'appui dans ces domaines afin d'aider l'État à faire appliquer les lois en vigueur et le système judiciaire et à introduire des réformes visant à combler les lacunes des cadres existants. Au cours de la visite, plusieurs réformes ont été jugées essentielles à la promotion de l'entrepreneuriat et de la productivité, notamment de nouvelles lois sur le travail, une réforme agraire et la mise en place d'institutions fonctionnelles pour coordonner l'établissement, la planification et la mise en œuvre de priorités liées au développement.

21. De nombreux interlocuteurs ont également mis l'accent sur l'importance de la décentralisation et de l'appui à la gouvernance locale, étant donné que les structures administratives et étatiques sont historiquement centralisées à Port-au-Prince et dans quelques grandes zones urbaines. Il est entendu qu'une approche à long terme du relèvement, de la reconstruction et du développement durable doit être plus inclusive et couvrir la totalité du pays.

22. L'aptitude du Gouvernement à mobiliser ses propres ressources est sévèrement entravée par ses faibles capacités de gestion budgétaire. Les seules possibilités d'augmenter les recettes budgétaires sont limitées au pétrole et à l'électricité, mais, d'un point de vue politique, il paraît difficilement envisageable d'agir dans ces secteurs à l'heure actuelle. Il a été souligné, en particulier par le secteur privé, que la stabilité macroéconomique était un moyen d'assurer une certaine prévisibilité des variables clés, telles que l'inflation et le taux de change de la gourde, en l'absence de laquelle il est très difficile d'exercer une activité commerciale dans le pays et d'attirer des investissements directs étrangers.

Capacité productive

23. Il a été reconnu que la croissance et le développement durable à long terme exigent de stimuler la capacité productive du pays. Faire une large place aux infrastructures, à l'agriculture et au tourisme, diversifier l'économie et renforcer le rôle du secteur privé en général devrait permettre de créer des emplois. Pour ce faire, il faut améliorer le régime foncier, l'accès au crédit, réduire davantage les

risques de catastrophe, moderniser les infrastructures ainsi que le contexte administratif et réglementaire global. Compte tenu des possibilités limitées en ce qui concerne la mobilisation des ressources intérieures, un appui international sera nécessaire. Le Gouvernement haïtien a fait part de sa volonté de contracter des prêts à des conditions libérales, mais il est peu probable que ces prêts suffiront, étant donné l'ampleur des difficultés.

24. À titre d'exemple, l'agriculture est actuellement sous-développée, alors que le secteur présente un potentiel important de production à la fois pour la consommation intérieure et pour l'exportation. Lors d'entretiens avec diverses parties prenantes, on a fait valoir que la dégradation des terres et les régimes fonciers constituent certaines des entraves au développement du secteur agricole. Il est possible que l'incapacité de relier efficacement l'activité agricole existante aux chaînes logistiques régionales dissuade de nombreuses personnes pauvres de travailler dans ce secteur.

25. La capacité productive du secteur industriel est elle aussi limitée par le manque d'investissements intérieurs et étrangers ainsi que par l'insuffisance des infrastructures et de l'approvisionnement en eau et en électricité. Alors que 40 % des Haïtiens seraient au chômage, la création d'emplois dans ce secteur est indispensable pour réduire la pauvreté. Au début des années 1980, le secteur du textile était une source d'emplois non négligeable. Depuis lors, l'emploi dans ce secteur a chuté de façon spectaculaire, faute de nouveaux investissements. Il existe quelques possibilités de commerce extérieur favorables, telles que les programmes de préférences commerciales des États-Unis promulgués dans le cadre de la loi HOPE (*Haitian Hemispheric Opportunity through Partnership Encouragement*), de la prorogation de cette loi (HOPE II) et de la loi HELP de 2010 (*Haiti Economic Lift Program*), qui pourraient rendre Haïti attractive aux yeux des investisseurs. On estime donc que le secteur de l'industrie pourrait être développé plus avant afin de créer davantage d'emplois, même si le recours accru à l'intelligence artificielle pourrait limiter le nombre total d'emplois créés.

26. Selon la Banque mondiale, le secteur du tourisme est en expansion, avec la construction de nouveaux hôtels à Port-au-Prince ces dernières années et l'augmentation du nombre de voyageurs internationaux dans le pays. Bien que le secteur se soit amélioré, les possibilités qu'il offre ne sont pas pleinement exploitées, car il lui reste de grands défis à relever pour attirer des étrangers, notamment en matière de sécurité, d'infrastructures et d'approvisionnement en eau et en électricité. Toutefois, l'agriculture et le tourisme sont considérés comme deux secteurs plus prometteurs à court terme pour assurer une croissance soutenue de l'emploi.

Électricité

27. Haïti fait face à de graves difficultés dans le secteur de l'énergie. Selon les estimations de la Banque mondiale, seuls 38 % des Haïtiens ont l'électricité. D'autres se raccordent illégalement au réseau électrique ou utilisent du charbon comme source d'énergie domestique. Électricité d'Haïti, la compagnie nationale d'électricité, a rencontré des difficultés pour assurer l'alimentation de tout le pays. Le réseau électrique reliant la capitale au reste du pays est obsolète et ne fournit de l'électricité que quelques heures par jour. On enregistre de nombreuses coupures de courant et des surtensions, qui endommagent les appareils électroménagers et cette situation des répercussions néfastes sur le commerce et l'industrie.

Transports

28. Selon des sources de la Banque interaméricaine de développement, Haïti a un réseau routier de 3 500 km, dont seuls 15 % sont en bon état. Le transport routier est le principal type de transport commercial, d'où son rôle crucial pour le développement économique. En parallèle, trois ports et deux aéroports internationaux relient Haïti au commerce mondial. Ces points d'entrée jouent un rôle important dans l'importation et l'exportation de marchandises, ainsi que dans le transport de passagers.

Eau et assainissement

29. Seuls 25 % des Haïtiens ont accès à des installations sanitaires adéquates et moins de 58 % ont accès à l'eau potable et aux services d'assainissement. Il est essentiel de faire des progrès dans ce domaine, qui est indispensable à la fourniture de services sociaux clés et au secteur productif.

Catastrophes naturelles et environnement

30. Haïti est un pays sujet aux catastrophes naturelles, comme l'ont prouvé le séisme de 2010 et le passage de l'ouragan Matthew en octobre 2016. L'ouragan Matthew a eu des répercussions importantes sur la situation humanitaire du pays, principalement dans la péninsule méridionale, fait des centaines de morts et causé des dégâts considérables, des inondations et des déplacements de population. En l'absence de prévention, d'alertes rapides et de plans d'atténuation, l'ouragan a dévasté la région, le Fonds monétaire international ayant estimé les dommages et pertes à 1,9 milliard de dollars, soit environ 23 % du PIB du pays. La saison des ouragans débute en juin et le Gouvernement a indiqué ne pas disposer de l'équipement et du personnel nécessaires pour atténuer toute catastrophe éventuelle.

31. L'état de l'environnement est un autre motif sérieux de préoccupation en Haïti. Du fait de décennies de mauvaise utilisation des sols et de destruction de la couverture forestière, auxquelles s'ajoutent les effets de grande ampleur des changements climatiques, de la dégradation des terres et de la sécheresse, la plupart des terres sont marginales et incapables d'assurer la subsistance de la population agraire, alors que 40 % de la population est tributaire de l'agriculture.

32. L'état des ressources en eau, qui devraient être une source de subsistance importante dans un pays insulaire, fait également l'objet d'inquiétudes. Haïti devrait pouvoir exploiter ses ressources marines et d'eau douce afin d'améliorer les conditions de vie de sa population grâce à l'irrigation, à la pêche et au tourisme. Le mauvais état et la mauvaise qualité des bassins hydrographiques, sans couverture naturelle, trop ensablés et pollués par des déchets non traités, outre de porter préjudice aux ménages, aux entreprises, aux fermes, à la pêche et au tourisme, rend le pays encore plus vulnérable aux catastrophes naturelles.

C. Transition politique

33. Après plus de deux années de crise politique et de scrutins contestés, le bon déroulement du processus électoral, en février 2017, a permis à Haïti de s'engager un peu plus sur la voie de la stabilité politique et institutionnelle. Le nouveau Gouvernement doit relever de nombreux défis pour que ce succès électoral aboutisse à des transformations tangibles et permette de promouvoir le relèvement et la reconstruction intégraux du pays, ainsi que la croissance économique et le développement à long terme.

34. En conséquence, tous les groupes en présence en Haïti ont la ferme volonté de nouer un dialogue véritable en vue d'établir une vision politique commune et de dégager un consensus sur la l'établissement d'une feuille de route qui permettrait de progresser dans des domaines clefs, tels que la paix et la stabilité, la définition de priorités claires en matière de développement, le renforcement de l'administration publique, l'état de droit, les droits de l'homme, la réforme judiciaire et constitutionnelle, l'adoption de lois sur le régime foncier, le droit du travail et l'instauration d'un environnement favorable aux activités commerciales.

35. Le Gouvernement haïtien a indiqué que ses priorités seraient guidées par la réforme aux fins du développement durable. S'agissant des priorités en matière d'économie, il entend mettre l'accent sur la relance de l'agriculture et à cet égard, il a lancé, le 1^{er} mai 2017, une campagne intitulée « Caravane du changement », destinée à accroître la productivité agricole et à améliorer la protection de l'environnement. Dans son plan stratégique, le Gouvernement a mis au nombre de ses priorités la production industrielle, la protection de l'environnement, la réduction du déficit commercial, la baisse du coût de la vie, en particulier pour les groupes les plus vulnérables de la société et l'instauration d'une conjoncture commerciale plus favorable, en vue d'attirer les investissements et de créer des emplois. À cette occasion, il a présenté au Parlement un projet de loi visant à faciliter l'enregistrement accéléré des entreprises, l'accès des petites et moyennes entreprises au crédit et à l'équipement, ainsi que la transparence financière.

36. En ce qui concerne le développement, le Gouvernement souhaite mettre l'accent sur l'amélioration de la qualité de l'éducation et de l'accès à celle-ci, afin d'assurer un avenir meilleur aux jeunes générations et d'améliorer les compétences de la main-d'œuvre, ainsi que sur le renforcement de la résilience face aux conséquences préjudiciables des catastrophes et des changements climatiques. En outre, il juge tout aussi important d'élaborer une nouvelle politique en matière d'assainissement et de protection de l'environnement, pour lutter contre l'épidémie de choléra.

37. S'agissant de l'état de droit, le Gouvernement s'emploie à consolider les progrès récemment réalisés dans le renforcement de celui-ci et de la sécurité publique, de la gouvernance démocratique et de la protection des droits de l'homme. Il se tient également prêt à mettre en œuvre les réformes nécessaires à la modernisation de l'État ainsi qu'à la relance de l'économie, pour laquelle il sera nécessaire d'étudier plus avant des mesures novatrices.

38. Les travaux nécessaires à la mise en œuvre de ces changements sont à la fois complexes et considérables. Le Gouvernement espère donc que la communauté internationale lui fournira un appui solide, cohérent et soutenu, pour contribuer à mettre en œuvre les objectifs et priorités qu'il a fixés. L'objectif est d'engager Haïti dans une nouvelle ère de croissance économique et de développement durable, en s'appuyant sur la participation économique des acteurs nationaux et étrangers, pour renforcer la stabilité et surmonter les catastrophes naturelles, accroître la résilience et progresser sur la voie du développement durable, conformément aux objectifs de développement durable.

39. De toute évidence, la gestion des risques de catastrophe et la planification de la résilience doivent faire partie intégrante de la gestion et de la planification du développement, à tous les niveaux. Toutefois, l'État ne semble pas disposer des capacités institutionnelles et humaines nécessaires pour entreprendre ce genre de tâches techniques et d'activités de coordinations complexes. Les quelques organes de coordination existants semblent, pour la plupart, en difficulté, et devront être refondés.

40. Par ailleurs, Haïti est fortement tributaire des envois de fonds de la diaspora, de l'ordre de 2 milliards de dollars par an. Ces fonds ont contribué à appuyer les besoins de la population en matière d'éducation, de santé et de subsistance et pourraient éventuellement servir à mobiliser de nouvelles possibilités de production dans l'agriculture et l'industrie. Les interlocuteurs du Groupe en Haïti ont craint que les décisions des pays d'accueil en matière de statut migratoire compromettent cette source de financement. Dans tous les domaines d'action du Groupe en Haïti, ils ont instamment demandé que cette question soit traitée de manière équitable et rationnelle. Il conviendrait en effet d'appuyer une politique de cet ordre, compte tenu de l'importance des enjeux.

III. Cohérence et coordination entre partenaires de développement

A. De l'assistance humanitaire à la maîtrise nationale du développement : vue d'ensemble des activités de développement menées par le système des Nations Unies en 2016-2017

41. Pendant plus de cinq ans, la coopération entre Haïti et l'ONU a été régie par les cadres stratégiques intégrés pour les périodes 2010-2012 et 2013-2016. Ces outils stratégiques ont permis à l'Organisation de renforcer la coordination des interventions destinées à appuyer les efforts que le Gouvernement et le peuple haïtiens mènent pour remettre en état et reconstruire le pays. Toutefois, compte tenu de l'évolution de la conjoncture nationale, de la faible implication des partenaires gouvernementaux et de la plupart des organismes des Nations Unies dans les cadres stratégiques intégrés, ainsi que du manque d'harmonisation entre les programmes des organismes et lesdits cadres, il a fallu élaborer un nouveau Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, portant sur la période 2017-2021.

42. Le Plan-cadre traitera également du remplacement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Un plan de transition est en cours d'établissement pour assurer le transfert effectif de certaines activités au Gouvernement et aux organismes des Nations Unies et pour traiter de la structure institutionnelle une fois la MINUSTAH terminée.

43. Compte tenu de la nature transversale des questions humanitaires actuelles et des conséquences humanitaires de l'ouragan Matthew, ainsi que de la récurrence des crises de ce type en Haïti, un processus de planification de l'intervention humanitaire sur deux ans a été lancé. Le plan d'aide humanitaire vient compléter l'évaluation des besoins après une catastrophe, le Plan-cadre pour l'aide au développement (2017-2021) et d'autres cadres de planification et de programmation bilatéraux et multilatéraux. Comme dans d'autres pays fragiles, la transition entre les opérations de secours – comme celles qui ont suivi le tremblement de terre de 2010 – et une approche en matière de développement à plus long terme devrait être considérée comme une initiative volontaire visant à assurer le couplage des mesures humanitaires et des mesures de développement, qui doivent être abordées de concert.

44. Enfin, l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti maintient un dialogue permanent avec les autorités du pays et les communautés touchées, dans le cadre des activités qu'elle mène pour continuer d'appuyer le Plan d'élimination du choléra en Haïti (2013-2022), notamment s'agissant de l'intervention rapide face au choléra et des mesures de lutte à moyen et long terme contre les causes profondes

de l'épidémie de choléra et de toutes les maladies transmises par l'eau. En août 2016, le Gouvernement a demandé d'établir un plan à moyen terme (2016-2018) pour l'élimination du choléra. Un projet de plan, conçu par le Ministère de la santé, avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'OMS/OPS, prévoit un budget d'environ 180 millions de dollars et s'articule autour de trois domaines, à savoir, la coordination, le traitement et la prévention de la transmission, et les améliorations en matière d'eau potable et d'assainissement.

45. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2017-2021) met l'accent sur cinq domaines d'intervention prioritaires, alignés sur les quatre piliers du plan national de développement. Les cinq recommandations ci-après sont en effet conformes aux priorités nationales et aux objectifs de développement durable :

a) Assurer l'accès équitable aux moyens de subsistance, à des emplois verts et décents et aux moyens de production de toutes les secteurs de la population, tout particulièrement les groupes les plus vulnérables, afin de réduire la pauvreté sous toutes ses formes dans un environnement socioéconomique et culturel favorable et ouvert à tous;

b) Améliorer l'accès de tous les secteurs de la population, tout particulièrement les groupes les plus vulnérables à des services sociaux de base, notamment l'éducation et la santé, équitables et de qualité et leur utilisation de ces services;

c) Veiller à ce que les organismes publics adoptent et appliquent des politiques et mesures d'équité, de manière à protéger les droits fondamentaux des groupes vulnérables et à en rétablir le respect et à éviter que ces groupes ne fassent l'objet d'actes de violence et de discrimination;

d) Faire en sorte que les organismes nationaux, régionaux et locaux, ainsi que la société civile renforcent la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement et la résilience des zones urbaines et rurales et de la population, en particulier des groupes les plus vulnérables, face aux catastrophes naturelles, aux changements climatiques et aux crises humanitaires, afin de progresser sur la voie du développement durable;

e) Veiller à ce que les organismes publics et la société civile améliorent l'état de droit et assurent la décentralisation aux fins de la bonne gouvernance à tous les niveaux de la prise de décisions.

B. Actions menées en matière de sécurité et de stabilisation afin de renforcer les institutions : transition entre la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et la nouvelle Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti et nouvelles orientations de l'équipe de pays des Nations Unies

46. Si les questions liées à l'opération de maintien de la paix ne relèvent pas du mandat du Groupe, des informations lui ont été communiquées au sujet du remplacement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) par la nouvelle Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH). Cette dernière sera une opération de maintien de la paix axée sur l'état de droit, les droits de l'homme et la police, notamment sur l'appui à la stabilité politique et à la bonne gouvernance, ainsi que sur le contrôle des élections et la réforme électorale. À cet égard, l'objectif 16 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 devra être pleinement mis en œuvre.

47. Afin de contribuer à préserver ses acquis, la MINUSTAH élabore en collaboration avec l'équipe de pays un plan de transition tirant parti de ses réalisations. Le plan prévoit une période de retrait de la Mission d'une durée de six mois, ainsi que d'autres dispositions portant notamment sur la communication, la mobilisation des ressources, la manière de faire face aux lacunes opérationnelles ou d'endosser des nouvelles responsabilités si de nouveaux besoins de développement nécessitent des adaptations.

48. Le Groupe se félicite de l'élaboration du plan de transition, estimant qu'une transition harmonieuse de la MINUSTAH à la MINUJUSTH est essentielle au maintien de la paix et de la stabilité, qui sont toutes deux garantes du développement durable à long terme, comme indiqué dans les objectifs de développement durable. Il appuie également la proposition du Secrétaire général de transférer à la nouvelle équipe de pays un certain nombre d'aspects essentiels relatifs à la population civile que la MINUSTAH a abordés, tels que la lutte contre le choléra, et invite à affecter un financement supplémentaire à sa mise en œuvre. Il faudra également revoir la présence des Nations Unies sur le terrain et les ressources humaines qui y sont affectées, en vue de déterminer la composition de la nouvelle équipe de pays chargée d'assurer la transition vers une Mission axée sur les besoins de développement à long terme. Cette transition pourra se traduire par le retrait ou le remplacement de certaines entités et missions des Nations Unies.

C. Coordination et efficacité de l'aide : inclure Haïti dans la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable

49. Le Groupe continue de souligner qu'il importe d'améliorer la coordination de l'aide extérieure. Le Cadre de coordination de l'aide externe au développement d'Haïti, dont le Ministère de la planification et de la coopération externe assure le fonctionnement, est chargé de la question depuis 2012. Il convient toutefois de noter que le programme conjoint sur l'efficacité de l'aide, qui devait contribuer au fonctionnement du Cadre, n'a jamais été finalisé ni officiellement approuvé par le Gouvernement et ne constitue pas une feuille de route commune. En outre, ces dernières années, ce Cadre n'a pas été utilisé aux fins de la coordination de l'aide extérieure.

50. L'élection du nouveau Gouvernement, en février 2017, a donné l'occasion de relancer les différents mécanismes de coordination de l'aide. Ainsi, le Groupe se félicite de la tenue d'une réunion sur l'efficacité de l'aide, organisée par le Comité d'efficacité de l'aide le 16 juin 2017, soit plus de trois ans après la dernière réunion, en vue de redynamiser les efforts de coordination sur la base d'un solide appui des équipes dirigeantes. Pour obtenir des résultats, il est essentiel que les organismes des Nations Unies présents dans le pays fassent preuve de cohérence et de coordination.

51. Comme dans son rapport précédent, le Groupe souligne que les partenaires de développement doivent adapter leurs activités de coopération au service du développement en fonction des priorités et des stratégies énoncées par le Gouvernement dans le cadre du Programme 2030 et de la réalisation de tous les objectifs de développement durable. Il faudra tirer profit de la transition vers un ordre plus pacifique et stable pour remédier aux problèmes de coordination en s'appuyant sur une équipe dirigeante plus solide. Le système des Nations Unies doit démontrer par son activité en Haïti la nouvelle forme des relations entre sécurité et développement, telle qu'exposée dans les résolutions de l'Assemblée générale et du

Conseil de sécurité sur le maintien de la paix et dans les objectifs établis par le Secrétaire général.

D. Rôle des acteurs non gouvernementaux

52. Comme les années précédentes, les représentants d'ONG et du secteur privé ont fait valoir qu'ils participeront activement au développement du pays, notamment à la planification de la transition, et qu'ils joueront un rôle majeur à cet égard.

53. Le Groupe a également pris note de la déception engendrée par la réaction de la communauté internationale lors des catastrophes qui ont frappé le pays en 2010, au lendemain du tremblement de terre, et en 2016, après l'ouragan Matthew. Les représentants d'ONG et du secteur privé se sont montrés tout particulièrement cinglants dans leur bilan de la gestion de l'épidémie de choléra et face à l'incapacité, jusqu'à présent, de verser les financements annoncés au titre de la nouvelle stratégie de lutte contre le choléra en Haïti.

54. Les représentants de la société civile, dont les ONG et le secteur privé, se sont sentis particulièrement encouragés par l'engagement profond et la détermination du nouveau Gouvernement. Face à cet élan d'espoir, ils ont exhorté la communauté internationale à leur fournir un appui solide, de sorte à tirer parti des perspectives offertes par le nouvel environnement politique pour assurer la transformation économique.

IV. Conclusions et recommandations

55. Tout au long de sa visite, le Groupe a observé que les autorités haïtiennes et d'autres parties prenantes espéraient que l'ensemble des partenaires de développement, notamment le système des Nations Unies et le Groupe consultatif ad hoc, se poseraient en tant que principaux défenseurs de leurs priorités et qu'ils contribueraient largement à mobiliser, de toute urgence, l'appui nécessaire à la transition électorale, qui reste précaire malgré sa réussite. Cet appui sera essentiel pour concrétiser la nouvelle vision stratégique de développement et obtenir des résultats fondés sur les priorités nationales de développement durable qui donneront un nouvel élan au système politique, aux services sociaux et aux secteurs productifs.

56. Le Groupe souhaite appeler l'attention du Conseil économique et social sur les recommandations ci-après.

57. Le Groupe invite le Gouvernement haïtien à exercer l'entière conduite et maîtrise du développement du pays et notamment à :

a) Définir ses priorités en matière de développement, élément essentiel d'une transition réussie de l'aide humanitaire vers un développement durable à long terme fondé sur l'agriculture et l'industrie, et à intégrer aux cadres de coordination existants les questions relatives à la préparation aux catastrophes, à la gestion de la résilience, au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux objectifs de développement durable;

b) Prendre des mesures urgentes pour renforcer l'administration publique, la prestation de services et les institutions de gestion publique, en se fondant sur des cadres réglementaires solides;

c) Continuer à examiner, réformer et mettre en place à un rythme rapide de nouveaux cadres en vue de réglementer et gérer les problèmes dans les domaines de l'état de droit, de la justice, de l'occupation des sols et du régime foncier, du travail, de l'immigration et des douanes et des finances publiques, entre autres;

d) renforcer l'état de droit, l'appareil judiciaire et la protection des droits de l'homme, notamment ceux des groupes vulnérables, de manière à promouvoir la paix et la stabilité et redynamiser le contrat social avec la société haïtienne;

e) instaurer une culture nationale de protection et d'intervention face aux catastrophes;

f) mieux sensibiliser à l'hygiène et à l'éducation sanitaire, problèmes majeurs pour le pays;

g) réexaminer et revitaliser le Cadre de coordination de l'aide externe au développement d'Haïti, en collaboration avec tous les partenaires de développement;

h) dialoguer activement avec la société civile et le secteur privé à toutes les étapes du processus de développement national, notamment grâce à l'appui renforcé de la communauté internationale et du système des Nations Unies;

i) envisager de demander l'appui de la Commission de consolidation de la paix, y compris de son Fonds pour la consolidation de la paix.

58. Le Groupe estime que la communauté internationale peut :

a) envisager de continuer à apporter au Gouvernement haïtien un financement plus stable et plus prévisible, qui est essentiel à la consolidation de la transition vers la nouvelle stratégie d'après-crise et vers un avenir pacifique et stable en matière de développement durable;

b) appuyer le renforcement du mécanisme de coordination de l'aide du pays, en tant que partie intégrante de l'élaboration d'un cadre de développement résilient et durable, en vue de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'atteindre les objectifs de développement durable;

c) poursuivre ses efforts pour harmoniser l'aide au développement avec les priorités établies par le Gouvernement haïtien;

d) soutenir les initiatives économiques que le Gouvernement haïtien a prises dans le but de créer des possibilités d'emploi pour les migrants de retour en Haïti, tout en étant consciente de la contribution financière que les migrants et la diaspora apportent grâce aux envois de fonds;

e) aider le Gouvernement à relever les nombreux défis auxquels il est confronté et à tirer pleinement parti du nouvel élan suscité par la transition vers un gouvernement élu;

f) étudier des moyens de coopération novateurs et envisager de mettre en place de nouveaux partenariats pour le développement durable;

g) collaborer avec le pays limitrophe en vue de mettre en place un plan de résilience à l'échelle de l'île, être ainsi en mesure de faire face aux catastrophes naturelles et concevoir un plan d'intervention d'urgence à l'échelle nationale.

59. S'agissant de l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires de développement, le Groupe formule les recommandations suivantes :

a) l'équipe de pays des Nations Unies doit continuer de jouer un rôle de premier plan en appuyant le développement économique et social d'Haïti; le rôle du coordonnateur résident doit être renforcé compte tenu de l'évolution de la conjoncture nationale et, à cet égard, il serait opportun d'envisager d'augmenter le financement du bureau du coordonnateur, pour qu'il remplisse plus efficacement son rôle de coordination;

b) il est nécessaire de renforcer la coordination avec tous les intervenants des Nations Unies sur le terrain, dans le cadre de l'initiative « Unité d'action des Nations Unies », notamment avec les institutions financières internationales, de manière à mieux conjuguer les efforts et à assurer un appui mieux coordonné, plus cohérent et plus efficace en faveur des activités de développement menées à l'échelle du pays. Ce renforcement de la coordination est crucial du fait de la transition d'une stratégie d'aide humanitaire vers une approche axée sur le développement durable. À cet égard, l'Organisation devra faire montre d'une plus grande souplesse s'agissant de sa présence sur le terrain et de l'appui qu'elle apporte en fonction des priorités du Gouvernement haïtien;

c) Le système des Nations Unies en Haïti doit appuyer la mise en place de consultations plus inclusives et plus vastes avec le Gouvernement et toutes les parties prenantes s'agissant de la gestion de la transition de la MINUSTAH vers la MINUJUSTH, de manière à promouvoir le bon déroulement et la maîtrise du processus de transition, à faire perdurer les progrès réalisés au-delà du processus de transition, notamment dans les domaines de la paix et de la stabilité, du relèvement du pays après des catastrophes naturelles, de l'amélioration des plans nationaux de résilience face aux catastrophes naturelles et de la lutte contre le choléra;

d) L'appui au développement doit être en priorité axé sur le renforcement des capacités, la collecte et l'analyse de données et la fourniture de conseils concernant les politiques générales au niveau des administrations locales et nationales;

e) L'aide au développement doit être dûment alignée sur les priorités établies par le Gouvernement haïtien;

f) Le Conseil économique et social et le Groupe consultatif ad hoc doivent continuer de jouer un rôle majeur dans la promotion de la satisfaction des besoins de développement à long terme du pays, en accordant une attention particulière à l'élimination de la pauvreté extrême et en contribuant à obtenir l'appui nécessaire pour consolider la transition électorale qui, malgré sa réussite, demeure fragile. À cet égard, ils devront utiliser tous les moyens disponibles pour diffuser des informations et mobiliser les différentes parties prenantes à l'échelle de la planète.

Annexe

Programme des visites du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti à Washington et en Haïti

Visite à Washington, le 29 mars 2017

- | | |
|---------|--|
| 10 h 30 | Réunion avec les représentants d'institutions financières internationales (Banque interaméricaine de développement, Banque mondiale et Fonds monétaire international) |
| 12 h 45 | Déjeuner de travail avec des représentants de l'Organisation panaméricaine de la santé/Organisation mondiale de la santé et de la Croix-Rouge américaine |
| 14 h 30 | Réunions à l'Organisation des États américains: <ul style="list-style-type: none"> • Exposé du Sous-Secrétaire d'État adjoint aux affaires de l'Hémisphère occidental des États-Unis et Coordonnateur spécial pour Haïti • Présentations et dialogue avec les directeurs du secrétariat de l'Organisation des États américains sur les travaux de l'organisation en Haïti • Dialogue avec les représentants des missions permanentes et les observateurs permanents auprès de l'Organisation des États américains qui sont membres du Groupe restreint concernant Haïti |

Visite en Haïti, du 8 au 10 mai 2017

Lundi 8 mai 2017 (à Port-au-Prince)

- | | |
|--------------|--|
| 11 h 45 | Accueil de la délégation du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti par l'Ambassadeur et Représentant permanent d'Haïti auprès de l'Organisation des Nations Unies et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, coordonnateur résident et coordonnateur de l'action humanitaire par intérim |
| 12 h-13 h | Réunion d'information sur le contexte politique, la transition et l'état de droit |
| 14 h-15 h 30 | Réunion avec l'équipe de pays des Nations Unies |
| 16 h-17 h | Réunion avec les représentants de la Chambre de commerce |

Mardi 9 mai 2017

- | | |
|--------------|--|
| 8 h-9 h 30. | Visite d'un site agricole géré par l'Association nationale des producteurs agricoles pour l'avancement de l'agriculture en Haïti |
| 11 h-12 h. | Visite du parc industriel du groupe HM |
| 14 h-15 h | Réunion avec le Président et les membres de la Chambre des députés d'Haïti |
| 15 h-16 h | Réunion avec le Président du Sénat et les sénateurs haïtiens |
| 16 h 30-18 h | Réunion avec le Président, le Premier Ministre et les membres du Cabinet |
| 18 h-18 h 45 | Rencontre avec la presse |

Mercredi 10 mai 2017

- 8 h 30-9 h 30 Réunion avec les membres du corps diplomatique présents en Haïti
- 9 h 45-10 h 45 Rencontre avec des représentants de la société civile
- 11 h-12 h Séance de bilan avec le Représentant spécial du Secrétaire général et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, coordonnateur résident et coordonnateur de l'action humanitaire par intérim
-